

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS**

**Séance du 15 février 2023**

Date de convocation : 7 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 février à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD – Président.

**LES HERBIERS** : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Roger BRIAND - Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU – Jean-Marie GRIMAUD - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU

**MOUCHAMPS** : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU – Jean-Michel LUMEAU – Sophie SIONNEAU

**LES EPESSSES** : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT – Stéphanie PELTIER

**BEAUREPAIRE** : Franck GAUTHIER

**VENDRENNES** : Roseline PHLIPART

**MESNARD LA BAROTIERE** : Landry RONDEAU - Alexandra BEAUNÉ

**SAINT PAUL EN PAREDS** : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

**SAINT MARS LA REORTHE** : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 32

Nombre de conseillers votants : 35

Pouvoirs :

Angélique RICHARD avait donné pouvoir à Odile PINEAU

Magali LOISEAU avait donné pouvoir à Christophe HOGARD

Jérôme GUERRY avait donné pouvoir à Franck GAUTHIER

Etaient excusés :

Elodie BRANGER - Pascal LALLEMAND

Secrétaire de séance : Jean-Yves MERLET

- **25. PLATEFORME DE RENOVATION ENERGETIQUE - AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'ATTRIBUTION DES AIDES SARE ET PTRE REGIONALE AVEC LA REGION PAYS DE LA LOIRE ET LE SYDEV** – Rapporteur : Landry RONDEAU

Pour impulser une nouvelle dynamique nationale de rénovation énergétique mobilisant l'ensemble des échelons territoriaux et des réseaux professionnels, le Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE) a été mis en place par l'Etat pour accompagner efficacement les citoyens dans leur parcours de rénovation énergétique depuis 2021.



Dans ce cadre, une convention a été signée le 25 juin 2021 avec la Région Pays-de-la-Loire, porteur associé de l'Etat pour la mise en place du SARE.

Le plan de financement prévisionnel pour trois ans était le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
POSTE	MONTANT (€)	STRUCTURE	MONTANT (€)
Prestataire ELISE	191 711 €	REGION - (fonds SARE)	205 421 €
Charges du personnel CCPH	127 131 €	REGION - PTRE	85 848 €
Communication	20 000 €	SYDEV	45 000 €
Subventions CCPH - Acte A5 (recours Maitre d'œuvre)	72 000 €	Fonds propres CCPH	74 573 €
<b>TOTAL</b>	<b>410 842 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>410 842 €</b>

Après une année d'existence, un premier bilan a eu lieu entre les porteurs associés et l'Etat. Suite à ces échanges, il a été décidé notamment de revoir le montant des actes métiers, afin de mieux accompagner financièrement les collectivités portant ce service public. Cette évolution, positive pour la Communauté de communes, implique de modifier le plan de financement prévisionnel, et, par conséquent, de réaliser un avenant à la convention.

Le plan de financement prévisionnel pour trois ans est désormais le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Poste	Montant (€)	Structure	Montant (€)
Prestataire ELISE	215 133 €	REGION - (fonds SARE)	216 124 €
Charges du personnel CCPH	127 131 €	REGION - PTRE	85 848 €
Communication	20 000 €	SYDEV	45 000 €
Subventions CCPH - Acte A5 (recours Maitre d'œuvre)	72 000 €	Fonds propres CCPH	87 292 €
<b>TOTAL</b>	<b>434 264 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>434 264 €</b>

Compte-tenu de l'exposé qui précède ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention signée le 25 juin 2021 entre la Région Pays de la Loire, le SyDEV et la Communauté de communes du Pays des Herbiers;





Vu le courrier de la Communauté de communes du Pays des Herbiers en date du 27 avril 2022 sollicitant l'avenant à la convention auprès de la Région Pays-de-la-Loire ;  
Vu le courrier de la Région Pays de la Loire en date du 10 mai 2022 indiquant que la demande d'avenant de la Communauté de communes du Pays des Herbiers était en cours d'instruction ;  
Vu le courrier de la Région Pays de la Loire en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022 indiquant que la Commission Permanente de la Région du 18 novembre 2022 a accepté la demande d'avenant de la Communauté de communes du Pays des Herbiers ;  
Vu le projet d'avenant n°1 à la convention ci-annexé ;  
Vu l'avis favorable de la commission Aménagement du 31 janvier 2023 ;  
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 8 février 2023 ;

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

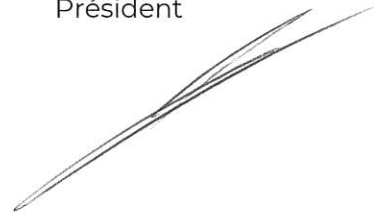
- approuver le projet d'avenant à la convention ci-annexé, avec la Région Pays de la Loire et le SyDEV.
- l'autoriser, ou le Vice-Président délégué, à signer l'avenant n°1 et tous les documents qui s'y réfèrent.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Jean-Yves MERLET,  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD,  
Président



Transmis en Préfecture le : 16 FEV. 2023  
Publié électroniquement le : 16 FEV. 2023

